

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Steve Lash

- Explique au Conseil son problème de ne pas pouvoir stationner devant sa résidence.

Mme Yufe

- Pose des questions sur les nombreuses introductions par infraction survenues dernièrement dans les résidences de Hampstead.

2008-188

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-189

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 août 2008 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2008-190

#### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET AU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC DE PERMETTRE AUX MÉDECINS TITULAIRES D'UNE LICENCE DANS UN AUTRE PAYS D'OBTENIR UNE LICENCE POUR PRATIQUER LA MÉDECINE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC**

---

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2008-191

#### **AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL 2009 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**

---

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le Conseil autorise les personnes, ci-après énumérées, à participer au Congrès annuel 2009 de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Whistler en Colombie-Britannique du 5 au 8 juin 2009 et à être remboursées des dépenses encourues :
  - Monsieur le maire William Steinberg
  - Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum
  - Monsieur le conseiller Clifford Borden
  - Monsieur le conseiller Leon Elfassy
  - Monsieur le conseiller Michael Goldwax
  - Monsieur le conseiller Abe Gonshor
  - Monsieur le conseiller David Sternthal
  - Monsieur le directeur général Richard Sun

Adoptée

2008-192

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 740-3 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 740 SUR LES SÉANCES DU CONSEIL**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Borden qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement n° 740-3 modifiant de nouveau le règlement n° 740 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Hampstead.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement n° 740-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-193

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 203, CHEMIN HARLAND**

---

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 4 août 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 203, chemin Harland**, et préparé par **Geiger & Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 août 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-194

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 23, CHEMIN FALLBROOK**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 4 août 2008 montrant **des plans et élévations pour la modification de la façade avant de la résidence unifamiliale isolée située au 23, chemin Fallbrook**, et préparé par **Geiger & Huot architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 août 2008, soit **rejeté**

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

**Ont voté en faveur:**

Conseillère Feigenbaum  
Conseiller Borden  
Conseiller Elfassy  
Conseiller Gonshor  
Conseiller Sternthal

**En faveur: 5**

**A voté contre:**

Conseiller Goldwax

**Contre: 1**

Adoptée sur division

2008-195

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –  
PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 37 THURLOW ROAD**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 4 août 2008 montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage sur une partie de la résidence unifamiliale isolée** située au **37 chemin Thurlow**, et préparé par **Geiger & Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 août 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-196

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –  
PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 26 CHEMIN ELLERDALE**

---

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 8 août 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages à la résidence unifamiliale isolée** située au **26 ch. Ellerdale**, et préparé par **Claude Mercier architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 août 2008, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

*Il n'y a eu aucune intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 31, chemin Heath*

2008-197

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 31  
CHEMIN HEATH**

---

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089576 situé au 31 chemin Heath, afin de permettre que la ligne avant du bâtiment soit à 18.1 pieds de la ligne de propriété au lieu du minimum requis de 20 pieds ; et permettre que la ligne du côté droit du bâtiment soit à 7.3 pieds de la ligne de propriété au lieu du minimum requis de 8.25 pieds ; le tout conformément aux dispositions des articles 6.2.1 et 6.3.2 du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 juillet 2008, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 31 chemin Heath sur le lot 2089576.

Adoptée

*Il n'y a eu aucune intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 37, chemin Thurlow*

2008-198

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 37 CHEMIN THURLOW**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088858 situé au 37 chemin Thurlow, afin de permettre que la ligne avant du bâtiment soit à 16'-5" de la ligne de propriété au lieu du minimum requis de 20'-0" ; le tout conformément aux dispositions de l'article 6.2.1 du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 juillet 2008, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Sternthal et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 37 chemin Thurlow sur le lot 2088858, à la condition que la ligne avant existante du bâtiment soit maintenue à 17'-5".

Adoptée

*Il n'y a eu aucune intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 203, chemin Harland*

2008-199

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 203 CHEMIN HARLAND**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089178 situé au 203 chemin Harland, afin de permettre que le seuil du garage soit à 107 cm (42 pouces) plus bas que le niveau du trottoir au lieu du maximum requis de 61 cm (24 pouces) ;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

le tout conformément aux dispositions de l'article 5.3 du Règlement de construction n° 729;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 juillet 2008, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 203 chemin Harland sur le lot 2089178.

Adoptée

2008-200

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2008**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2008, au montant de 695 774,53 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-201

### **OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES AUX PARCS HAMPSTEAD ET ELLERDALE – HIVER 2008/2009.**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le déneigement des patinoires aux parcs Hampstead et Ellerdale;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 5 août 2008, celle de Excavation Mario Ltée est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le déneigement des patinoires aux parcs Hampstead et Ellerdale pour l'hiver 2008/2009 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **EXCAVATION MARIO LTÉE**

Parc Hampstead	
Déneigement patinoire #1	10 800,00 \$
Déneigement patinoire #2	10 800,00 \$
Parc Ellerdale	10 800,00 \$
Déneigement patinoire #1	
Sous Total	
T.P.S. 5%	1 620,00 \$
T.V.Q. 7.5%	2 551,50 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>36 571,50 \$</b>

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier N° 08-035, daté du 8 août 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-202

### **ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR DEUX VÉHICULES BOMBARDIER ET UN CAMION 6 ROUES GMC**

---

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2006-321 le conseil municipal a autorisé la vente de deux véhicules Bombardier qui ne servent plus à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule GMC 6 roues n'est plus utilisable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de la compagnie Globoquip 9109-2791 Qc inc.

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat faite par Globoquip 9109-2791 Qc inc. pour les véhicules et montants suivants :

Véhicule Bombardier unité no BB-84-22 : 1 250,00\$ (plus taxes)  
Véhicule Bombardier unité no BB-77-39 : 750,00\$ (plus taxes)  
Véhicule GMC 6 roues unité no CA-87-09 : 0,00\$

Adoptée

2008-203

### **EMBAUCHE DE MADAME VIORICA VARZARI À TITRE DE « Agent de recettes »**

---

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'embaucher Madame Viorica Varzari à titre de « **Agent de recettes** » à compter du 6 octobre 2008, assujettie à une période d'essai de six (6) mois et aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier no 08-036, daté du 2 septembre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-204

### **APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. RÉMI BERGERON À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – VOIRIE, ÉGOUTS ET AQUEDUC »**

---

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead requiert l'embauche d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des ressources humaines recommandent l'embauche de Monsieur Bergeron pour combler ce poste;

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été complété de manière satisfaisante;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'approuver l'embauche temporaire de Monsieur Rémi Bergeron à titre de « Contremaître – voirie, égouts et aqueduc » aux conditions prévues au contrat signé entre les parties pour la période commençant le ou vers le 8 septembre 2008 et se terminant le ou vers le 3 avril 2009;
- QUE le certificat du trésorier no 08-037, daté du 2 septembre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-205

### **AUTORISATION DE METTRE EN OEUVRE LE STATIONNEMENT ALTERNATIF SUR LES RUES PUBLIQUES POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT ET LE NETTOYAGE DES RUES**

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mrs. Yufe

- Demande quelle somme totale la Ville pense devoir rembourser aux membres du conseil pour leur participation au Congrès de la FCM et si les conjoints sont invités.

Mrs. Genziuk

- Demande quelles seront les modifications apportées au Règlement N° 740-3.
- Demande qu'elle est la différence entre analyste de recettes et agent de recettes

2008-206

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Me Chantal Bergeron, greffière